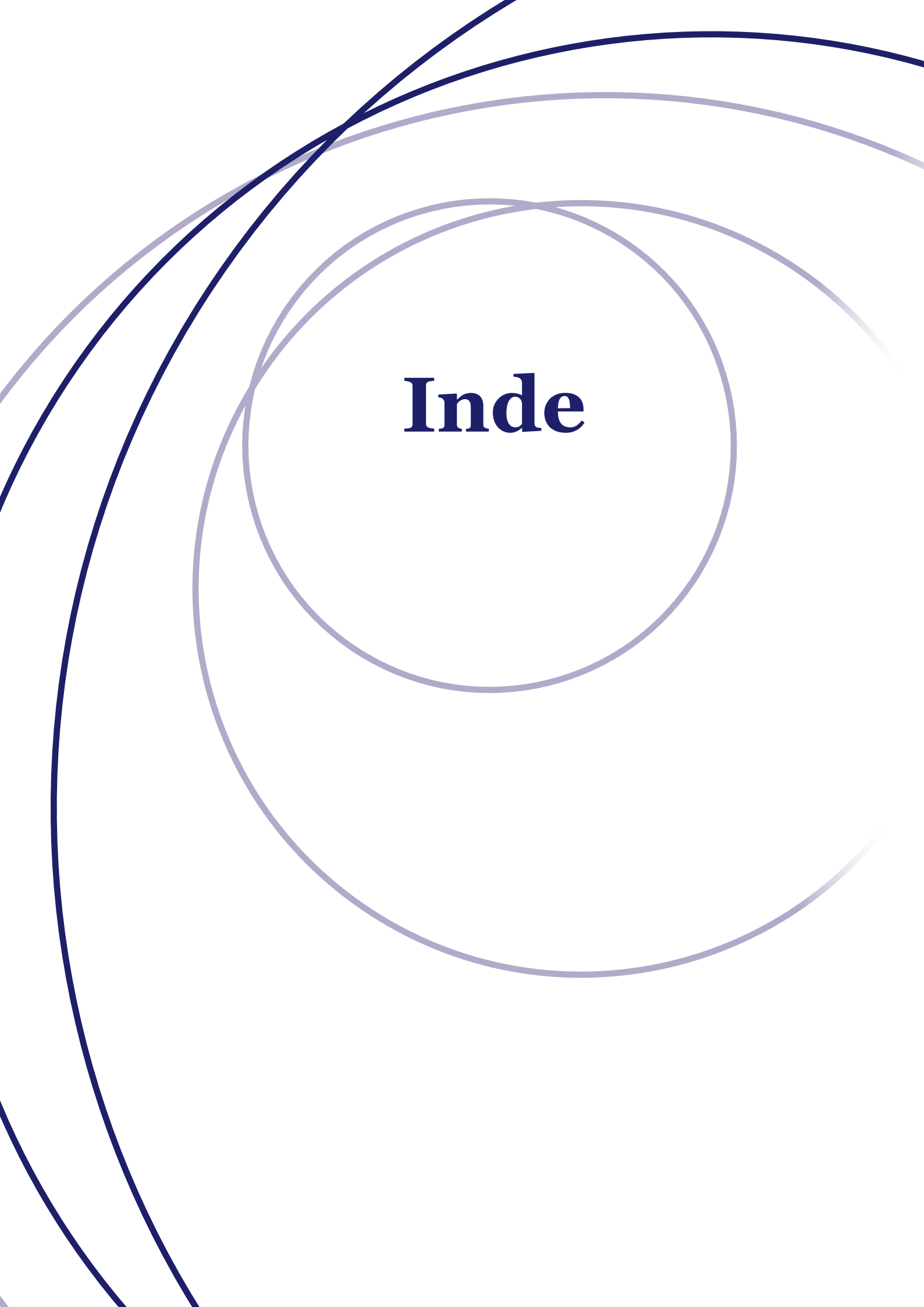




**STRATÉGIE
2017-2021**

Inde

#MondeEnCommun



Inde

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE DE L'AFD	4
1.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
1.2 ANALYSE DE LA STRATÉGIE DU PAYS	7
1.3 PANORAMA DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	9
1.4 ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE	10
2. BILAN DES ACTIVITÉS PASSÉES.....	11
2.1 BILAN QUANTITATIF DES ACTIVITÉS PASSÉES (2008-2016).....	12
2.2 BILAN QUALITATIF ET VALEUR AJOUTÉE	13
3. STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD	14
3.1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	15
3.2 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	17
Objectif 1 : Promouvoir un développement urbain durable avec des solutions intelligentes.....	17
Objectif 2 : Contribuer à un secteur énergétique plus propre et plus efficace	17
Objectif 3 : Gérer durablement les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique	17
3.3 OBJECTIFS TRANSVERSAUX	18
3.4 PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES	19
4. MOYENS ET MODALITÉS D'INTERVENTION.....	20
LISTE DES SIGLES	22

1.

ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE DE L'AFD

1.1 SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Inde, future première population mondiale

L'Inde, dont la population en 2015 était proche de 1,31 milliard d'habitants, soit près de 18 % de la population mondiale, devrait devenir le pays le plus peuplé d'ici 2022¹. Bien que sa croissance démographique soit en décélération, sa population augmente de 1,5 million de personnes en moyenne par mois². Ainsi, huit États indiens ont une population supérieure à la population française. Si le taux de fécondité est désormais de 2,4 enfants par femme (2012), la transition démographique n'est pas encore achevée, comme le montrent les disparités géographiques à l'échelle du pays. À cela s'ajoute une des diasporas parmi les plus importantes au monde, estimée à 26 millions de personnes. La diaspora indienne représente un poids économique et électoral non négligeable, notamment aux États-Unis et en Afrique de l'Est.

La population urbaine représente aujourd'hui 32,7 % de la population totale avec un taux de croissance de 2,38 % entre 2010 et 2015. Elle devrait passer de 377 à 590 millions d'habitants en 2030³. L'Inde abrite désormais 53 villes de plus d'un million d'habitants, qui produisent environ un tiers de son PIB. Toutefois, il n'y a pas d'exode rural massif (hormis vers Delhi), dans la mesure où la croissance de la population urbaine provient de l'accroissement démographique des citadins et de l'étalement géographique des villes⁴.

Une économie dynamique s'appuyant sur les services

La croissance indienne s'est départie du rythme modéré qui fut le sien pendant longtemps à la faveur des réformes des années 1980 et 1990, pour accélérer et s'établir au-delà de 6 % en moyenne depuis vingt ans (permettant d'atteindre un revenu par tête d'environ 1.600 USD en 2015⁵). Portée principalement par les services (voir graphique 1), elle a permis à l'économie indienne de devenir exportatrice nette de services (et produits alimentaires) en dépit d'un déficit commercial persistant, et de devenir la 7^{ème} économie de la planète, avec un PIB de 2.043 Mds USD fin 2015. L'Inde, malgré une productivité faible, est le premier producteur mondial de lait, le second pour le blé, le riz, le

coton, le sucre, le thé ou les fruits et légumes. La production industrielle, bien qu'étant une priorité de longue date, réitérée récemment via le slogan *Make in India*, ne décolle pas (16 % du PIB) dans un pays où la moitié de la population active demeure dans l'agriculture – avec environ un quart dans les services et le reste des actifs se trouvant dans la construction et l'industrie.

Le commerce de marchandises de l'Inde ne représentait que 2 % des exportations mondiales en 2015 (19^{ème} rang mondial), celui de services étant de 3,2 % (7^{ème} rang). Ces échanges commerciaux sont de plus en plus en lien avec l'Asie, qui compte pour plus de la moitié, la part de l'Europe et de l'Amérique du nord étant en baisse, et le commerce de l'Inde avec l'Afrique est désormais supérieur à celui avec la France. Les besoins de financements externes du pays se situaient aux alentours de 200 Mds USD par an en 2016, soit 11 % du PIB.

Grâce au dynamisme de la croissance économique, les finances publiques de l'Inde se sont consolidées (déficit public combiné proche de 7 % en 2016) et l'endettement public a decru pour atteindre 65 % fin 2016. La dette publique indienne a donc amélioré sa soutenabilité, d'autant qu'elle n'est que faiblement en devises étrangères – détenues en large majorité par des résidents – et que les besoins de financements publics sont contenus (12 % du PIB en 2016). La planification budgétaire met l'accent sur l'investissement dans les infrastructures, en particulier le transport et l'énergie.

¹ United Nations, Department of Economic and Social Affairs.

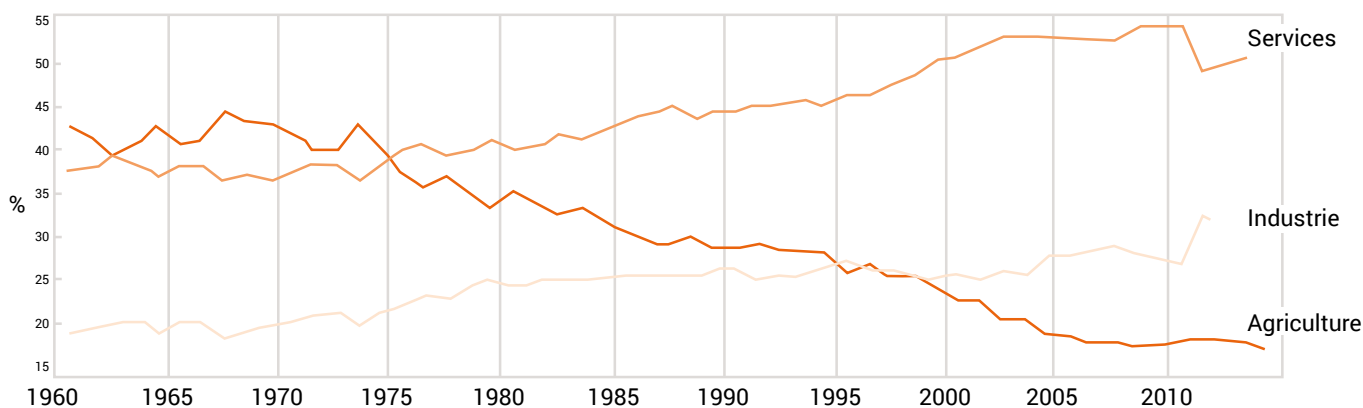
² Au cours des années 2001-2011, soit un taux de croissance de 1,64 % par an.

³ McKinsey Global Institute Report, 2010.

⁴ Le taux d'urbanisation serait en réalité proche de 50 % (*What does India think?* ed. F. Godement, ECFR, Bruxelles, 2015).

⁵ Ce qui classe l'Inde au 140^{ème} rang mondial d'après le FMI. Mais si l'on considère la richesse en parité de pouvoir d'achats, l'Inde remonte au 120^{ème} environ.

Graphique 1 : Contribution de l'agriculture, des services et des industries manufacturières au PIB de l'Inde



Source: World Bank, World Development Indicators.

Des progrès sociaux dans un sous-continent toujours traversé de lignes de fracture

Outre le ralentissement de la croissance démographique, les indicateurs de développement humain sont en nette amélioration : l'espérance de vie a quasiment gagné 10 années depuis 1990 (67 ans désormais), la mortalité infantile et maternelle a été divisée par deux, de même que la population sous le seuil de pauvreté (22 % environ soit 275 millions de personnes, principalement dans les zones rurales), et l'accès à l'assainissement a doublé pour atteindre 34 %. Aussi, la classe moyenne (dont les revenus se situent entre 2 et 10 USD⁶ par jour) serait d'environ 600 millions de personnes, en forte expansion en particulier dans le secteur « non organisé ». Entre 2005 et 2012, 163 millions d'Indiens sont passés au-dessus du seuil de pauvreté. Il semblerait que l'électorat du Premier Ministre Modi se situe largement parmi les populations sorties de la pauvreté ou nouvellement membres de la classe moyenne. Mais le pays rassemble toujours un tiers des pauvres⁷ de la planète (224 millions contre 386 millions, par exemple, pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne).

Les inégalités sociales, économiques, sanitaires demeurent très préoccupantes : 15 % de la population demeurant sous-alimentée (2013), taux encore élevés de mortalité maternelle (174 décès pour 100.000 naissances, un niveau proche du Cambodge) ou infantile (38 décès pour 1.000 naissances). Par ailleurs, il y avait, lors du dernier recensement de 2011, 914 filles de 0 à 6 ans pour 1.000 garçons, un écart qui continue d'augmenter (924 en 2001)⁸ alors que dans le même temps le ratio pour l'ensemble de la population indienne se rééquilibrait⁹. Ce déséquilibre des sexes est particulièrement marqué dans les États du nord et de l'ouest mais n'épargne aucune région¹⁰ ; il y aurait ainsi un déficit de plus de 60 millions de filles en Inde.

L'arrivée chaque année de plus de 12 millions de personnes sur le marché du travail reste un défi considérable, d'autant que le secteur des services n'est pas créateur d'emplois à la hauteur des qualifications des nouveaux entrants et que l'expansion du secteur manufacturier n'est pas suffisante¹¹. La qualité de la formation et de l'éducation reste perfectible : seuls 5 % des jeunes de 19 à 24 ans ont reçu une formation, sept enfants sur dix quittent le système éducatif avant d'entrer au collège et l'analphabétisme est encore courant, notamment en milieu rural. La *National Skill Development Corporation* destinée à former 500 millions de travailleurs indiens d'ici à 2022 a été mise en place dans ce contexte. Le classement de l'Inde à la 130^{ème} place de l'indice du développement humain du PNUD montre l'étendue des défis qui subsistent.

Au-delà, l'Union indienne est plurielle : l'ensemble des États et territoires indiens est hétérogène avec des trajectoires, des administrations, des populations, des langues¹², des religions qui leur sont parfois propres. L'échelle de l'Inde est celle d'un continent plus que celle d'un pays.

La richesse par habitant de Goa ou Delhi (territoires les plus riches) avoisine 5.000 USD¹³, un niveau similaire à celui de l'Albanie (parmi les plus gros États, le Mahārāshtra ou le Tamil Nadu ont le PIB par tête du Honduras par exemple, à 2.500 USD) ; à l'inverse, les PIB par tête de l'Assam, Manipur, Uttar Pradesh ou Bihar¹⁴ se trouvent sous 1.000 USD. La croissance s'est concentrée sur les États du Sud et de l'Ouest – l'industrie textile, sidérurgique et de pointe y étant principalement implantée –, tandis que les États du Nord, les plus peuplés, ont accumulé les retards.

Une situation politique stable pour un acteur émergent sur la scène internationale

L'accession au pouvoir en 2014 de Narendra Modi, ancien ministre en chef du Gujarat, a confirmé la dynamique politique et économique du sous-continent. Il a poursuivi la mise en place de politiques publiques structurées (transports, villes, énergie, développement rural) et a fait montre d'un activisme international important. L'Inde est le plus grand pays dans lequel les élections se déroulent librement, avec des transitions politiques en général calmes, les élections nationales de 2019 constituant la principale échéance à venir.

Globalement, la décennie passée fut la meilleure que le sous-continent ait connue en termes de croissance économique, de démocratisation, de connectivité et de coopération intra régionale, à l'exception notable des relations avec le Pakistan. En effet, l'Inde reste en état de guerre larvée avec son voisin auquel elle dispute une partie du Cachemire (ce qui a conduit à quatre confrontations directes depuis 1945 dont la dernière en 1999 pour le conflit de Kargil). Ses relations avec la Chine – son principal partenaire commercial, avec lequel elle entretient son plus gros déficit commercial (50 Mds USD en 2016) – demeurent difficiles, en particulier au sujet des territoires disputés de l'Aksai Chin et de l'Arunachal Pradesh. Membre du G20 et des BRICS, l'Inde cherche à asseoir davantage sa position internationale, en tentant par exemple de devenir membre permanent du Conseil de sécurité.

⁶ Qui correspond à un intervalle bas de la définition des classes moyennes en comparaison internationale pour les pays en développement (classe moyenne dite flottante entre 2 et 4 USD et classe moyenne basse entre 4 et 10 USD).

⁷ Moins de 1,90 dollar par jour.

⁸ La préférence pour les garçons se perpétue dans les milieux ruraux et urbains, la négligence ou les avortements pour les filles demeurant fréquents.

⁹ Le ratio pour la population totale se rééquilibre car le ratio pour les Indiens de plus de 7 ans s'améliore (surmortalité adulte des hommes) et la part des enfants de moins de 6 ans diminue.

¹⁰ Hormis le Kerala et Pondichéry.

¹¹ Si certains sous-secteurs des services (finance, assurance, immobilier) partagent les qualités des secteurs manufacturiers (productivité élevée, convergence de la productivité interne et externe), ils ne sont pas intensifs en travail, la ressource principale de l'Inde. A. Amirapu and A. Subramanian, 2015, "Manufacturing or Services? An Indian Illustration of a Development Dilemma." CGD Working Paper 409, Washington, DC: Center for Global Development.

¹² Plusieurs centaines de langues sont parlées en Inde, avec des lignées différenciées.

¹³ Données 2014.

¹⁴ État le plus pauvre à 700 USD par personne.

1.2 ANALYSE DE LA STRATÉGIE DU PAYS

Un partenaire incontournable des négociations climatiques

Bien que ses émissions par habitant demeurent faibles¹⁵, l'Inde est le 3^{ème} émetteur de gaz à effet de serre, derrière la Chine et les États-Unis. Elle émet près de 4 % du CO₂ mondial et ce taux continuera de croître à un rythme de 3,4 % par an d'ici à 2035, pour représenter 10 % des émissions mondiales. Plus de la moitié des émissions de l'Inde (52 %) sont générées par la production d'électricité et de chauffage. Les transports ne sont aujourd'hui qu'à l'origine de 10 % des émissions de CO₂ du pays mais cette part est appelée à progresser rapidement. L'Inde est donc un acteur incontournable des négociations climatiques.

Après avoir adopté pendant plusieurs années une position dure dans le cadre du cycle de négociations onusien sur le climat, rappelant la responsabilité historique des pays développés et la primauté de ses objectifs de développement¹⁶ et d'adaptation, lors de la COP 21, l'Inde s'est ralliée à la cause de la lutte contre le dérèglement climatique. Sa contribution nationale (*Nationally Determined Contribution*, NDC) au processus de négociation internationale, publiée le 2 octobre 2015, comprend notamment la cible quantitative d'une réduction de l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par point de PIB de -33 à -35 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005. Le 2 octobre 2016, l'Inde a ratifié l'Accord de Paris, prouvant la volonté personnelle du Premier Ministre Modi de maintenir l'image d'une puissance responsable et constructive dans le traitement des grands enjeux globaux.

Énergie/climat

Après que le déficit global de production électrique indien ait atteint plus de 10 % en 2008-2009, l'Inde pourrait dégager un surplus annuel de production en 2017. Mais ce constat ne tient compte que de la demande des abonnés raccordés aux réseaux, soit 75 % de la population, et n'empêche pas les fréquentes coupures de courant dues à la mauvaise qualité des réseaux et aux délestages des entreprises publiques de distribution. La demande en énergie du pays devant doubler à l'horizon 2035, poussée par la croissance économique et démographique, la sécurité énergétique est l'un des objectifs majeurs du Gouvernement indien, qui souhaite miser sur une utilisation maximale des ressources domestiques et améliorer

l'efficacité des réseaux¹⁷. Avec la chute de la production de gaz naturel et une trajectoire nucléaire toujours assez hésitante, le 12^{ème} plan quinquennal (2012-2017) mise clairement sur le charbon, même si le recours aux importations d'énergies fossiles¹⁸ aggrave sérieusement le déficit commercial et renforce la dépendance énergétique du pays. Toutefois, le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de sa contribution nationale pour la COP 21, à porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique indien à l'horizon 2030 (contre 14 % en 2016), grâce à une « révolution safran » dans le domaine de l'énergie solaire (100 GW de capacité installée d'ici à 2022). Les besoins de financements associés à cet objectif sont de près de 650 Mds de dollars d'ici à 2020.

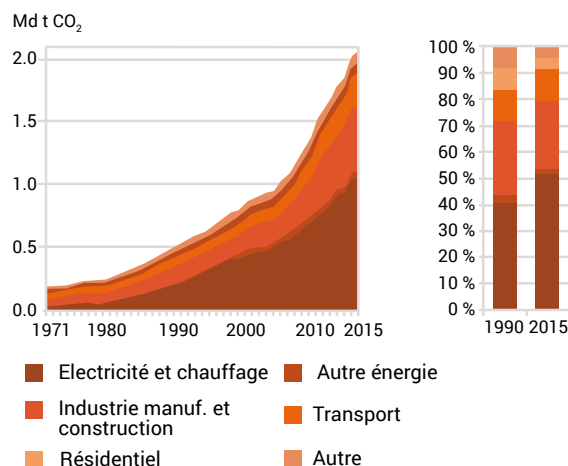
L'engagement de l'Inde en faveur du développement des énergies renouvelables a été confirmé par le lancement en marge de l'ouverture de la COP 21, le 30 novembre 2015, de l'Alliance Solaire Internationale, voulue par le Premier Ministre Modi et soutenue dès l'origine par le Président français. Cette Alliance repose sur le souhait de fédérer les efforts des pays en développement pour attirer les investissements et les technologies dans le secteur solaire et développer les usages de cette énergie. Elle permettra une coopération entre les pays industrialisés qui disposent de technologies et de financements, et les pays en développement.

Développement urbain

L'Inde compte un taux d'urbanisation relativement faible (32,7 %) par rapport à la population globale. Toutefois, en valeur absolue, le nombre d'urbains est très élevé (377 millions) et il doublera d'ici 2050 pour atteindre 814 millions. Les villes constituent le moteur économique de l'Inde (77 % de la croissance économique sera produite par 49 agglomérations d'ici 2025).

Le niveau des infrastructures urbaines ne répond toutefois pas à l'accroissement démographique. Les besoins d'investissement dans les services publics de base sont considérables : seulement 22 % des déplacements en ville sont réalisés avec des transports publics ; uniquement 50 % des déchets sont collectés dans les villes de taille intermédiaire, avec le traitement de seuls 30 % des déchets solides ; 94 % des villes ne disposent pas de système d'assainissement ; seulement 64 % des citoyens disposent d'un raccordement à l'eau, avec une discontinuité du service au quotidien¹⁹.

Inde : émissions de CO₂ par secteur



Source : International Energy Agency, rapport.

¹⁵ L'Inde est 132^{ème} au classement des pays selon les émissions de GES par habitant (Données Banque mondiale, 2013), encore moins émetteur que dans le classement de 2008 (115^{ème}). Le volume de ses émissions de GES a été multiplié par cinq entre 1960 et 2013.

¹⁶ S. Mathy, « Le positionnement de l'Inde sur le changement climatique », Asia centre, déc. 2013.

¹⁷ L'inefficacité du secteur électrique est systémique : en 2015, l'Inde a enregistré des pertes techniques et commerciales d'un montant total de 24,6 %, en légère amélioration par rapport au niveau de 2010 (30%).

¹⁸ Si l'Inde n'est pas dénuée de ressources énergétiques (troisième producteur de charbon au monde, cinquièmes réserves mondiales), ces ressources ne peuvent répondre aux besoins du pays : leur quantité est limitée (en particulier pour le pétrole), leur disponibilité est faible (40 % des ressources estimées en charbon sont exploitables et 40 % de ce charbon exploitable se situe en veines profondes supérieures à 300 m, et est donc inaccessible, compte tenu des techniques actuellement employées en Inde) et le secteur souffre d'un manque d'investissement chronique.

¹⁹ Source : « *Panorama of the Urban and Municipal Sector in India* », AFD, Focales, octobre 2014.

Les municipalités pâtissent de manques de capacités de financement et les réformes constitutionnelles n'ont pas permis un renforcement durable de leurs ressources financières. Le développement urbain repose par conséquent sur les États fédérés, qui constituent aujourd'hui le principal échelon de la décentralisation en Inde.

Dans ce contexte, l'appui de l'État central est essentiel. Ce dernier développe une politique publique s'appuyant sur de grands programmes nationaux : AMRUT²⁰ pour les infrastructures urbaines, « *Swachh Bharat* » pour la propreté des villes, « *Housing for All* » pour le logement, « *Smart Cities* » pour la qualité de vie urbaine en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Ce dernier programme a été lancé en juin 2015 pour une durée de cinq ans (2016-2020). Il bénéficie d'un fonds dédié du Gouvernement Central de 6 Mds USD. Le même montant est attendu en provenance des États fédérés et municipalités.

Transport urbain

L'intérêt pour les transports urbains en Inde est également relativement récent. En 2006, de nombreuses mesures ont été prises par le gouvernement central pour réguler le développement urbain et une politique nationale du transport urbain a vu le jour (*National Urban Transport Policy* – NUTP - complétée en 2016 par la *Metro Policy*). Les grandes villes ont pu ainsi développer de nombreux projets de métros et de bus en site propre (*Bus Rapid Transit* - BRT). À ce jour, des projets de métro sont en cours d'extension, de construction ou de conception dans pas moins d'une vingtaine de villes indiennes.

Par ailleurs, plusieurs villes (Hyderabad, Bangalore, Chennai, Kochi) se sont dotées d'Autorités Organisatrices de Transport (*Unified Metropolitan Transport Authority* – UMTA) afin de regrouper l'ensemble des institutions existantes et de penser le réseau de transport de façon globale et intégrée. Conjointement, les villes établissent des plans de déplacements urbains (*Comprehensive Mobility Plan* – CMP) définissant les objectifs de planification efficace et coordonnée de la mobilité.

Eau

Les enjeux liés à l'accès à l'eau pour une population dépassant 1,3 milliard d'individus sont importants. Ressource épuisable et à partager au niveau national entre des États fédérés pas toujours d'accord entre eux (problématique liée aux rivières transfrontalières), l'eau est considérée comme un droit par la constitution, ce qui pose le problème de l'équité entre les millions de consommateurs à satisfaire. Au-delà de sa disponibilité, la qualité de l'eau est menacée par la pollution liée à la production massive de déchets liquides et solides.

Les capacités d'assainissement sont bien en deçà des besoins de traitement des eaux usées, d'origine domestique et industrielle. La surexploitation des eaux de surface et souterraines pose le problème de la disponibilité en eau à court terme et se traduit déjà par de sérieux conflits entre États (exemple des émeutes à Bangalore au sujet de la rivière Cauvery en septembre 2016).

Dans ce contexte, une politique nationale de l'eau a été mise en place en 1987 puis révisée en 2002 et 2012. Cette politique a été renforcée par une loi-cadre applicable au niveau national qui édicte les principes généraux régissant les prérogatives de l'État central, des États fédérés et des institutions de gouvernance locale. La question de l'eau dans les villes est également traitée par les programmes AMRUT et *Smart Cities*.

Environnement

La pression démographique sur l'environnement et sur la gestion des ressources naturelles est particulièrement prégnante dans un pays qui détient 7 à 8 % de la biodiversité mondiale sur 2,4 % de la surface mondiale, occupée par 16 % de la population et 18 % du bétail de la planète. La conséquence en est une dégradation rapide de l'environnement du fait de pollutions de toute nature (aérienne, liquide, solide) et d'une pression foncière qui impacte directement les espaces forestiers et la biodiversité.

Le Ministère de l'Environnement et des forêts assure la fonction de protection de l'environnement (eau, air) et de sauvegarde de la faune et la flore conformément aux dispositions de la Constitution. Plusieurs avancées politiques majeures sont à relever depuis les dernières années. Tout d'abord, la *Green India Mission* a été mise en place en 2014, dans le cadre du Plan d'action national contre le changement climatique. Une loi régulant la compensation liée à l'expropriation de terrains forestiers (*CAMPA Bill*) est en cours de finalisation. Concernant la biodiversité, l'Inde a soumis au Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, en 2014, une version révisée de son *National Biodiversity Action Plan* de 2008.

Il faut souligner la mise en place en 2010 du *National Green Tribunal*, instance dédiée au traitement des litiges environnementaux, devant faciliter et accélérer leur résolution, ce qui est un pas significatif dans l'application de la législation environnementale indienne.

²⁰ *Atal Mission for Rejuvenation and Urban Transformation*.

1.3 PANORAMA DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

L'APD apportée à l'Inde par les bailleurs reste faible

L'Inde devrait recevoir 5 à 9 Mds USD d'aide publique au développement (APD) par an ces prochaines années²¹ – à comparer avec un budget national de plus de 400 Mds USD en 2014, soit autour de 2 %. Cela relativise en Inde le poids des bailleurs de fonds dans les négociations politiques, y compris pour des bailleurs comme la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement.

En proportion, l'APD apportée par l'AFD en Inde est aujourd'hui de l'ordre de 300 M EUR par an, soit 3 % à 5 % de cette APD – ce qui reste réduit mais n'est plus négligeable, et lui permet de commencer à jouer un rôle sur les enjeux de l'aide au développement en Inde, pour autant qu'elle se concentre sur des secteurs-clés.

En Inde, un nombre limité de bailleurs apporte des financements considérables : grands multilatéraux (Banque mondiale, Banque asiatique, nouvelles banques de développement) et bilatéraux (JICA, KfW) qui engagent annuellement chacun entre 0,5 et 5 Mds USD. Les bailleurs en subvention, notamment l'USAID, apportent des montants plus réduits mais néanmoins significatifs, sur les secteurs sociaux et les États les plus pauvres.

“

Je salue l'Inde, la plus grande démocratie du monde par sa démographie – un sixième de l'humanité – par sa vitalité économique, culturelle et je salue l'Inde comme l'un des alliés les plus importants de la France et comme un fidèle ami.

Discours du Président Hollande en avril 2015 lors de la visite du 1^{er} Ministre Modi en France

L'Inde est un bailleur émergent, surtout auprès des pays voisins

L'aide publique indienne à l'étranger a quadruplé entre 2003 et 2014, atteignant 1,2 Md USD (budgétés) en 2013-2014. Elle intègre (i) des dons, de l'humanitaire et de l'assistance technique, (ii) des prêts et des garanties en aide 100 % liée de l'EximBank indienne, et (iii) des contributions aux organisations internationales – surtout les agences des Nations Unies.

“

Déclaration du Président français à l'occasion de la visite du Premier Ministre Modi :

Nous allons consacrer dans les années qui viennent 2 Mds EUR pour la promotion, le développement d'une coopération exemplaire en matière de développement durable et d'efficacité énergétique ; nous voulons aussi partager les technologies sur la question du climat et c'est ce qui permettra d'avoir l'adhésion de tous les pays et notamment les grands pays émergents

Elle bénéficie essentiellement aux pays voisins : le Népal sur la santé et l'éducation ; le Bhoutan, où l'Inde appuie la construction de projets hydroélectriques pour en acheter la production électrique (ce qui révèle une approche très pragmatique de la coopération indienne) ; l'Afghanistan (priorité géopolitique dans le contexte indo-pakistanaï) ; et le Myanmar.

Cependant, un montant croissant d'aide indienne va en Afrique²² : 4 % en 2011-2012, 7 % en 2012-2013. Cette aide est d'abord ciblée sur les pays ayant une forte diaspora indienne (Afrique de l'Est), mais bénéficie aussi à d'autres pays. Ne portant encore récemment que sur des montants limités, de l'ordre de quelques dizaines de MUSD par an, elle est destinée à s'accroître suite aux annonces du Premier Ministre²³ en octobre 2015 : 600 MUSD d'assistance technique et 10 Mds USD de prêts en aide liée.

²¹ L'APD brute reçue par l'Inde a par exemple été de 5,2 Mds USD en 2014 (Source : comptabilisation OCDE).

²² La dernière réunion de la Banque africaine de développement a été organisée en 2017 à Ahmedabad.

²³ À l'occasion du Sommet Afrique - Inde d'octobre 2015 à New Delhi.

1.4 ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE

De tous les grands pays émergents, l'Inde est l'un de ceux avec lequel la France s'est engagée le plus loin au plan stratégique²⁴ et celui qui est perçu comme présentant l'une des plus fortes perspectives de croissance et d'intérêts mutuels – diplomatiques, politiques, économiques. La relation bilatérale franco-indienne est excellente; pour autant, la France a encore de multiples perspectives de renforcement de ces relations compte tenu de l'immense potentiel du pays.

Le 1^{er} juillet 2014, à l'occasion d'un déplacement à New Delhi, Laurent Fabius alors Ministre des affaires étrangères et du développement international avait annoncé que la France allait proposer « une ligne de crédit d'un milliard d'euros de l'Agence française de développement sur les trois prochaines années pour des infrastructures durables et le développement urbain en Inde ».

En avril 2015, lors de la visite du Premier ministre Modi en France, le Président Hollande a confirmé l'objectif d'une ligne de crédit de l'AFD de 1 Md EUR sur les trois années à venir destinée aux infrastructures durables et au développement urbain en Inde²⁵ et a annoncé 1 Md supplémentaire d'engagements à terme.

À cette même occasion, le Président Hollande avait annoncé son soutien au programme Smart Cities. Au-delà des trois villes labélisées « françaises » (Chandigarh, Nagpur et Pondichéry), la France souhaite élargir son soutien à une dizaine de villes au total dans lesquelles pourrait être déployée une approche intégrée dans les secteurs du transport, des énergies renouvelables, de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

En janvier 2016, le Président Hollande a effectué la deuxième visite en Inde de son quinquennat. À cette occasion, il a mentionné deux sujets au cœur de la collaboration franco-indienne que sont la sécurité et la lutte contre le terrorisme²⁶. En mars 2018, le Président

Macron a confirmé, à l'occasion de sa visite d'État, l'engagement de la France aux côtés de l'Inde sur les questions stratégiques et les enjeux de développement, notamment urbains.

Aujourd'hui, l'Inde est un pays politiquement stable, qui se transforme très vite, avec une volonté de modernisation qui représente une opportunité pour l'offre française.

Le sujet climat est également important dans les échanges franco-indiens, dans la continuité des négociations menées lors de la COP 21 à Paris. Lors de sa visite en janvier 2016, le président Hollande a posé la première pierre de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) avec pour objectifs de développer l'énergie solaire et de la rendre accessible à tous. Cette mobilisation forte de la France aux côtés de l'Inde démontre son engagement vis-à-vis du développement durable, des énergies renouvelables et de l'urbanisation.

Les autres secteurs de concentration du partenariat franco-indien s'articulent autour des grandes infrastructures de communication, d'échanges culturels et touristiques, des secteurs de la défense (notamment en lien avec l'aéronautique), du nucléaire, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans une optique de promotion des intérêts français. Enfin, la France souhaiterait approfondir avec l'Inde le dialogue stratégique sur l'Océan Indien.

²⁴ Le partenariat stratégique franco-indien a été signé en 1998.

²⁵ Déclaration conjointe franco-indienne d'avril 2015.

²⁶ Depuis les attentats de Bombay en 2008, la France et l'Inde ont renforcé leur coopération dans ce domaine.



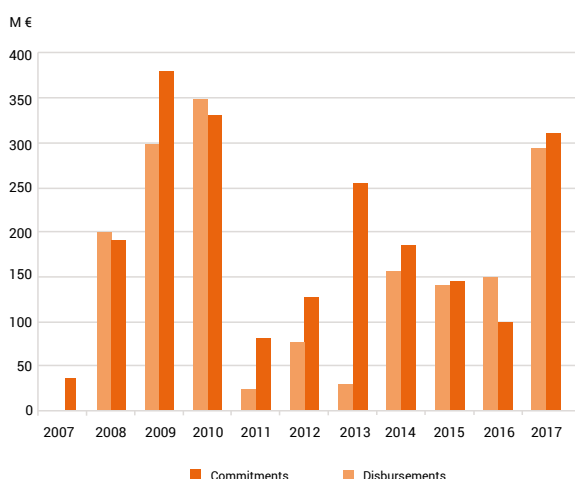
2.

UN BILAN DES ACTIVITÉS PASSÉES

2.1 BILAN QUANTITATIF DES ACTIVITÉS PASSÉES (2008-2016)

Avec un total d'engagement net de presque 1,5 Md EUR depuis l'ouverture de l'agence en 2008 et des engagements annuels autour de 250 M EUR depuis 2013²⁷, l'activité en Inde représente à elle seule près d'un quart des engagements annuels totaux de l'AFD en Asie.

2008-2016 : portefeuille des engagements nets, signatures et décaissements de l'AFD (données cumulées)



L'AFD est intervenue initialement via des prêts légèrement bonifiés, accompagnés d'actions d'assistance technique ponctuelles. Des négociations entamées fin 2010 avec le Ministère des Finances indien ont conduit à la signature d'un nouveau protocole d'accord en mai 2012, permettant à l'AFD d'intervenir sous forme de prêts souverains et non souverains sans bonification. Depuis, l'AFD intervient en Inde via des prêts non bonifiés, principalement en prêts souverains (1 Md EUR).

En non-souverain, l'AFD a signé quatre opérations pour un total de 250 M €. Les opérations en cours d'exécution ou de remboursement ont permis de nouer des partenariats de qualité et de générer des phases ultérieures (ex. IREDA).

Par ailleurs en 2015, l'AFD s'est vu déléguer 15,5 M EUR de subventions de l'Union Européenne sur l'*Asian Investment Facility*. Ainsi, 12 M EUR ont été accordés en accompagnement d'un prêt non-souverain de 100 M EUR à la *National Housing Bank* et 3,5 M EUR pour promouvoir des plans de développement urbain sobres en carbone dans les villes dans lesquelles l'AFD finance (Kochi, Nagpur) ou envisage de financer (Ahmedabad) une infrastructure de transport de masse.

Enfin, l'AFD a mobilisé 1,6 M EUR sur le FEXTE²⁸ en parallèle de trois opérations souveraines (métro de Kochi, programme *Smart Cities* et centrales hydrauliques en Himachal Pradesh).

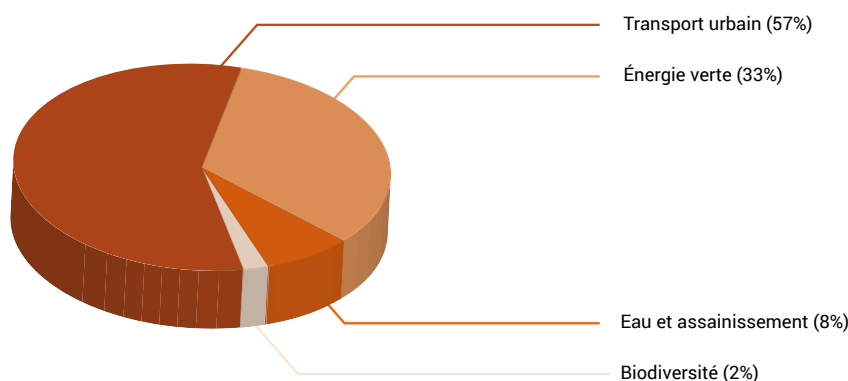
Depuis l'annonce faite par le Ministre Fabius (voir 1.4), l'AFD a accordé douze financements, tous produits financiers confondus, pour un total de 822 M EUR.

Depuis l'ouverture de l'agence en Inde, les activités sont concentrées sur quatre secteurs d'intervention : le transport urbain, l'énergie verte, l'eau /assainissement et la biodiversité.

²⁷ 180 M EUR en 2013, 250 M EUR en 2014, 260 M EUR en 2015 et 310 M EUR en 2016.

²⁸ Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience.

Engagements de l'AFD en Inde (décembre 2016)



2. 2 BILAN QUALITATIF ET VALEUR AJOUTÉE

La signature de l'accord d'établissement de l'AFD en Inde date de janvier 2008. Le premier projet a été autorisé en 2009, et le premier décaissement date de 2011. L'AFD est en conséquence un bailleur récent en Inde, mais dont les interventions significatives sur les métros et sur les *Smart Cities* lui apportent une notoriété croissante sur ces sujets.

L'AFD peut se targuer en Inde de plusieurs atouts, construits sur les dernières années au travers d'approches sectorielles très appréciées de nos contreparties.

Tout d'abord, l'expertise et le savoir-faire français sont non seulement reconnus, mais aussi très demandés par nos partenaires indiens. Dans ce contexte, le FEXTE est un outil remarquable, parfaitement adapté à la demande locale, et qui permet de valoriser au mieux ce savoir-faire en faveur de nos contreparties²⁹.

Sur le secteur des transports, l'AFD est maintenant reconnue comme un bailleur en pointe de l'innovation institutionnelle, financière et technologique, notamment grâce au métro de Kochi, considéré comme une vitrine en Inde des innovations technologiques et institutionnelles liées à l'expertise française, avec l'appui de la ville de Lyon. Elle recueille les premiers fruits de ce travail, au travers de requêtes d'autres villes indiennes souhaitant faire appel à l'AFD comme bailleur sur leur projet de métro.

Sur le secteur de l'énergie verte, l'AFD travaille avec cinq contreparties : (i) SIDBI, qu'elle a aidé à développer son activité en faveur de l'efficacité énergétique auprès des PME ; (ii) IREDA, qui est aujourd'hui devenue le fer de lance du développement des énergies nouvelles en Inde, et que l'AFD a soutenu par un premier prêt non-souverain qui l'a crédibilisée auprès du monde bancaire et des autres bailleurs ; (iii) EESL, opérateur majeur de l'efficacité énergétique, à qui l'AFD a consenti un premier prêt pour son développement initial ; (iv) HPPCL, un opérateur de moyenne hydro-électricité en zone himalayenne ; et (v) NHB, pour un prêt non-souverain novateur en faveur des logements verts. Pour toutes ces contreparties, malgré les difficultés inhérentes à la cherté de ses conditions financières, les outils nécessaires ont été mobilisés (par exemple une subvention de l'Union européenne sur le guichet AIF pour accompagner le financement à NHB) pour initier des dynamiques considérées aujourd'hui comme très positives.

L'AFD apporte ainsi une innovation financière significative à ses contreparties, et développe en permanence de nouveaux outils adaptés à leurs besoins : prêts en roupie, facilité multi-tranches, mixage prêts-dons avec l'UE, et, en instruction, des prêts en approche programmatique et des outils de couverture des risques.

De manière générale, l'AFD apporte à ses interventions une valeur ajoutée très appréciée : apport d'expertise française³⁰, développement d'échanges et de coopérations techniques bilatérales, innovations techniques, institutionnelles et financières. Dans un contexte à la fois concurrentiel et exigeant, cette valeur ajoutée constitue finalement un critère essentiel de choix de l'AFD comme bailleur.

L'AFD et Proparco, bien que ne cofinçant pas d'opérations en Inde³¹, échangent au quotidien, surtout sur le secteur de l'énergie où tous deux interviennent.

PROPARCO : 392 M EUR de signatures cumulées en novembre 2016.

Proparco intervient officiellement en Inde depuis 2008 aux côtés de l'AFD avec le même mandat de croissance verte et solidaire. Proparco déploie l'ensemble de sa palette d'outils de financement, mais met l'accent sur les prises de participation directement dans le capital des entreprises ou en intermédiation via les fonds d'investissement (en adéquation avec la nouvelle stratégie d'intervention de juin 2016 et les besoins du marché).

En Inde, le portefeuille de Proparco est très varié avec des interventions dans les secteurs des énergies propres et de l'efficacité énergétique, l'inclusion financière, l'agro-industrie, la santé, l'éducation et l'entrepreneuriat social et solidaire.

En 2013, Proparco a réduit son activité afin de respecter les limites d'exposition aux risques et a pu redémarrer une activité de prospection en septembre 2014 suite à l'augmentation de capital. Afin de maintenir une activité raisonnable et répartie sur les années futures, Proparco est désormais très sélectif sur les contreparties indiennes et priorise la prospection dans les autres pays de la région Asie du Sud.

²⁹ À l'exemple du FEXTE en faveur du projet de métro de Kochi (800.000 EUR), qui a permis une fructueuse coopération avec la CODATU et le SYTRAL, opérateurs lyonnais de transport ; et le FEXTE en faveur des Smart Cities (700.000 EUR), extrêmement apprécié du Ministère indien du développement urbain et des trois villes ciblées.

³⁰ Se traduisant aussi par de la production intellectuelle valorisée par des publications - à titre d'exemple, la réalisation d'une étude panorama sur les villes indiennes, réalisée en 2014 ; et un programme de recherche sur la gestion des déchets solides dans cinq villes dans le monde dont Delhi, en cours.

³¹ À l'exception des sous-participations.



3.

STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD

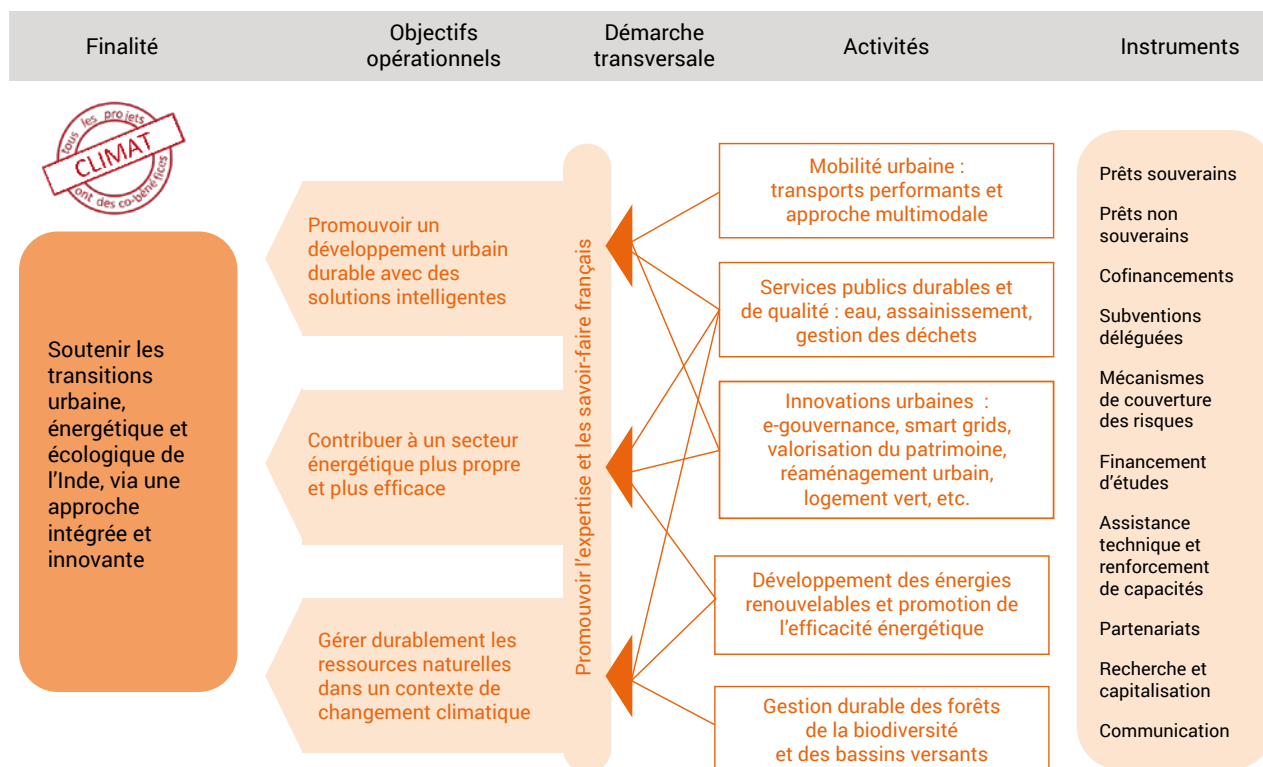
3. 1 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La stratégie proposée pour l'AFD sur la période 2017-2021 se fonde sur le nouvel agenda du Développement durable et sur les ODD, ainsi que sur les engagements post-COP 21. En ligne avec les objectifs généraux de l'AFD, tels que présentés au CICID de novembre 2016, elle met l'accent sur le soutien aux grandes transitions du monde moderne, en les ciblant sur les thèmes majeurs sur lesquels l'AFD a bâti son expérience en Inde depuis 2008 : transitions urbaine, énergétique et écologique. Elle contribue directement au travers de volumes importants aux objectifs politiques annoncés sur l'objectif des +4 mds EUR pour l'AFD en 2020, dont +2 sur le changement climatique.

“

La stratégie de l'AFD met l'accent sur le soutien aux grandes transitions du monde moderne : transitions urbaine, énergétique et écologique.

Schéma logique d'intervention de l'AFD en Inde, 2017-2021



Elle accompagne les grandes réformes impulsées par l'Inde sur le développement urbain dans le cadre de programmes nationaux (*Smart Cities Mission, Clean India, AMRUT*). Elle appuie les efforts de l'Inde sur la lutte contre le changement climatique, matérialisés par sa *Nationally Determined Contribution* et par ses plans ambitieux de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Enfin, elle soutient les initiatives indiennes en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la gestion raisonnée des ressources naturelles.

Cette stratégie se base sur une **approche innovante**, de manière à apporter davantage de valeur ajoutée technique, institutionnelle et financière dans le cadre des projets financés, conférant ainsi à l'offre de l'AFD une meilleure compétitivité dans un contexte très concurrentiel entre bailleurs de fonds. Elle permet également de valoriser au mieux l'expertise et le savoir-faire français, en réponse à la forte demande en ce sens des autorités indiennes centrales et locales.

Elle repose également sur une **approche davantage intégrée et holistique**, permettant de traiter l'ensemble des problématiques d'un secteur. À titre d'exemple, plutôt que de se concentrer sur la desserte en eau potable comme à Jodhpur, l'intervention de l'AFD sur l'eau à Pondichéry intègre l'ensemble du cycle de l'eau urbaine, depuis le traitement de ressources en eau pérennes, en passant par la desserte en eau potable et la collecte des eaux usées, pour finir par l'assainissement aux meilleures normes des effluents. Un autre exemple sur le secteur des transports est la deuxième phase du financement du métro de Kochi, qui appuie l'émergence d'une autorité unifiée des transports urbains, renforce l'intermodalité, facilite la vie des habitants de Kochi par la création de voies piétonnes et cyclables et développe les modes de transport doux, notamment électriques. Dans ce cadre, le métro de Kochi devient avec l'appui de l'AFD la colonne vertébrale structurant l'ensemble du développement de la ville.

Cette stratégie est cohérente avec les interventions des autres bailleurs de fonds, en occupant un créneau permettant à la fois de distinguer l'AFD des interventions des multilatéraux et de valoriser ses expertises et sa capacité d'innovation, tout en favorisant, pour les projets de grande envergure que l'AFD ne peut financer seule, des cofinancements avec les autres bailleurs européens : UE, BEI, KfW (exemple du métro de Nagpur).

À l'échelle d'un pays-continent comme l'Inde, la capacité d'engagement de l'AFD reste cependant très insuffisante pour couvrir tous les secteurs ou toutes les zones géographiques. C'est pourquoi l'AFD propose de **cibler ses financements** à l'intersection des intérêts politiques, stratégiques, économiques et financiers de son écosystème :

- Sur les **zones urbaines** plutôt que rurales, du fait, tout d'abord, de la relative cherté de ses outils financiers et de la difficulté qui en découle à intervenir sur des zones très pauvres ; ensuite, de l'importance déterminante des villes dans le développement économique du pays ; et enfin, de l'ampleur des enjeux environnementaux et sociaux du développement urbain durable en Inde ;

- Sur les **villes moyennes** (un à cinq millions d'habitants), qui constituent un réservoir de croissance démographique et économique considérable au cours des prochaines années, et qui donnent à l'AFD une meilleure visibilité que sur les mégalo-pôles ;



Intervention du Président Hollande au forum économique franco-indien en avril 2015 :

J'ai annoncé au Premier ministre indien que la France mettrait à disposition de l'Inde à travers l'Agence française du développement, [...] 2 Mds EUR, [...] en sorte que nous puissions être véritablement en soutien du développement durable de l'Inde.

- Sur les secteurs et sous-secteurs qui valorisent au mieux **l'expertise et le savoir-faire** français, et sur lesquels la demande indienne est la plus forte : mobilité urbaine, énergie verte, *Smart Cities*, services publics urbains ;

- Sur les **Smart Cities** en priorité – dont bien entendu les trois villes déjà ciblées par la France en Inde : Nagpur, Chandigarh et Pondichéry, et aussi potentiellement les autres de la liste des 108 villes de ce programme – de manière à valoriser au mieux les synergies avec les entreprises françaises en pointe sur le développement urbain, ainsi qu'avec les villes françaises déjà impliquées en Inde (Lyon et Bordeaux en particulier) et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- Sur les projets **luttant contre le changement climatique**, en atténuation comme en adaptation – même si la recherche d'efficacité maximale en termes de nombre de t_{eq}CO₂ par euro investi par l'AFD, traditionnellement atteinte par les projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique, ne doit pas être un objectif systématique en Inde, du fait de la très forte implication du secteur privé sur ces projets, limitant les interventions possibles de l'AFD ;

- Au moins en partie sur des opérations pilotes et emblématiques **à forte valeur ajoutée**, comme le réaménagement urbain de Nagpur ou le développement des *smart grids*, de manière à répondre à la demande indienne et à donner de la valeur ajoutée aux financements relativement chers de l'AFD ; tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur des phases ultérieures comme à Kochi phase II, et progressivement sur davantage d'approches-programmes (comme sur les *Smart Cities*), afin de rechercher aussi des financements à montage simple et à décaissement rapide.

3.2 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Objectif 1 : Promouvoir un développement urbain durable avec des solutions intelligentes

Transport et Mobilité Urbaine

Le financement d'infrastructures urbaines efficaces et sobres en carbone, élément fort du développement urbain durable, représente un élément central de l'action de l'AFD en Inde. Le transport public durable est l'axe essentiel du portefeuille actuel, avec notamment le financement de gros investissements pour développer les réseaux de métro : le métro de Bangalore (financement de 310 M EUR), le métro de Kochi (180 M EUR octroyés), le métro de Nagpur (130 M EUR).

Tout en maintenant une présence forte dans le secteur, l'objectif est aujourd'hui de se porter vers une approche plus intégrée du développement urbain, avec la volonté d'accompagner l'Inde vers l'amélioration de la mobilité urbaine. À l'exemple de ce que l'AFD a soutenu à Kochi sur financement FEXTE, des programmes d'assistance technique, financés sur fonds propres de l'AFD et/ou subventions déléguées par l'Union européenne, permettront de développer cette approche intégrée multimodale, favorisant l'inter-connectivité et les modes de transport alternatifs. Cette assistance technique s'attachera également à renforcer les institutions locales (autorités de transport, municipalités, sociétés de projet) pour renforcer le cadre institutionnel et la coordination des interventions. Ainsi, un programme d'assistance technique sur fonds européens « *Mobilise Your City* » est en cours de formalisation pour accompagner la mise en place d'une mobilité urbaine sobre en carbone à Ahmedabad, Kochi et Nagpur.

De nouveaux programmes d'investissement seront initiés dans le cadre de cette stratégie, à la fois auprès de nos actuels partenaires solides et auprès de nouvelles contreparties, en privilégiant les villes identifiées par l'Ambassade de France et le Club « *Smart Cities* » comme à fort potentiel pour les intérêts français. De nouveaux schémas institutionnels et financiers seront envisagés, à l'exemple du métro de Vishakhapatnam, pour lequel un montage en partenariat public-privé (PPP) est à l'étude et pour lequel une requête a déjà été transmise à l'AFD.

Développement Urbain Intégré et *Smart Cities*

Dans le cadre d'une approche projet intégrée, l'AFD envisage de se positionner sur le financement du projet de réhabilitation de la Rivière Nag à Nagpur qui contient des composantes multiples liées à l'aménagement des berges, la restructuration des quartiers précaires, l'amélioration du cycle de l'eau et la gestion des déchets.

L'AFD est aujourd'hui mobilisée pour accompagner l'Inde dans la mise en œuvre du programme *Smart Cities* dans une logique de développement urbain intégré, et a été le premier bailleur international à appuyer trois villes en lice pour la labélisation *Smart City* : Chandigarh, Nagpur et Pondichéry. L'assistance technique *Smart City* apportée à ces trois villes, d'un montant de 700.000 EUR, portée par un consortium financé sur FEXTE et dirigée par un bureau français, visait tout d'abord à appuyer la préparation des *Smart City Proposals* (SCP). Elle a ainsi contribué à la qualification de Chandigarh et Nagpur en tant que *Smart Cities* et permet d'accompagner Pondichéry dans la finalisation de sa

SCP. Cette expertise couvre aussi un large éventail de secteurs : gestion des déchets, aménagement urbain, structuration des futurs *Special Purpose Vehicles* (SPV).

Une approche programme a été également mise en place par l'AFD en 2017, dans l'objectif de participer au financement de la *Smart City Mission* lancée en 2014. Un prêt au niveau national soutient des projets *Smart City* dans plusieurs villes d'Inde, sélectionnés selon une démarche compétitive. Une composante d'assistance technique forte permet d'insuffler un esprit d'échange de connaissances et de coopération entre les villes et de renforcer les capacités avec l'appui d'experts français. Cette approche-programme est dédiée à de multiples secteurs du développement urbain porteurs de savoir-faire français : transport et mobilité urbaine durable, aménagement urbain et espace public, gestion des déchets solides, gestion de l'eau (adduction, traitement, cycle de l'eau), efficacité énergétique, restructuration des quartiers précaires, e-gouvernance, nouvelles technologies.

Objectif 2 : Contribuer à un secteur énergétique plus propre et plus efficace

Conformément aux priorités du gouvernement indien sur le sujet, l'AFD restera positionnée sur des projets touchant à l'offre (augmentation des capacités de production électrique à partir d'énergies renouvelables) et à la demande (efficacité énergétique) d'énergie.

Ses instruments financiers, notamment ses prêts non-souverains et ses lignes de crédit vertes, seront valorisés dans un contexte caractérisé par la présence d'institutions financières et d'entreprises publiques engagées dans les efforts du gouvernement en faveur d'une transition énergétique.

Ne pouvant rivaliser avec l'attractivité des financements des autres bailleurs, tant concernant la taille que le coût de ses financements, au-delà de la mobilisation de fonds additionnels en subvention auprès de l'Union Européenne ou d'autres partenaires (FFEM, *Green Climate Fund*...), l'AFD s'attachera à mettre en valeur :

- sa capacité à innover, i.e. à se positionner sur des technologies peu répandues sur le marché indien ou à proposer des produits financiers nouveaux (assurances, garanties...);
- l'expertise française reconnue à laquelle ses bénéficiaires peuvent accéder au travers de ses projets, notamment en matière d'efficacité des éclairages publics, de réseaux intelligents de distribution d'électricité, ou d'hydroélectricité y compris stations de pompage turbinage.

L'AFD capitalisera sur les relations d'ores et déjà établies avec des acteurs publics majeurs de ce secteur, tels que SIDBI, EESL ou IREDA. Elle s'efforcera également de diversifier les maîtrises d'ouvrage en ciblant les sociétés publiques des États les plus engagés dans la promotion de l'énergie verte et/ou ayant déjà des relations avec l'AFD, notamment au travers de son activité en matière de développement urbain.

Objectif 3 : Gérer durablement les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique

Secteur historique de l'intervention de l'AFD en Inde, la gestion des ressources naturelles a pris la forme d'un appui à la gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité, au travers du projet d'appui au département des forêts de l'État de l'Assam. Ce projet a permis de faire connaître l'expertise française (CIRAD, ONFI, IFP) en Inde, sur un secteur porteur au vu des récentes avancées politiques. Il pourrait faire l'objet d'un nouveau financement, axé de manière plus intégrée sur la participation des communautés villageoises en liaison avec les parcs naturels très riches de cette zone.

Au-delà de ce secteur, à l'image de l'approche holistique poursuivie dans l'ensemble des secteurs d'intervention, l'AFD souhaite également répondre aux préoccupations de gestion des ressources en eau, en liaison avec les barrages et l'hydroélectricité. Elle utilisera aussi l'expertise des agences de l'eau et du Réseau international des Organismes de bassin (RIOB) pour promouvoir le modèle français de gestion intégrée des ressources en eau.

De telles interventions de l'AFD sont entièrement en ligne avec ses priorités sur l'adaptation au changement climatique, dans un pays déjà très impacté par ses effets. Elles lui permettront de rester active dans un secteur où les opportunités d'agir sur des leviers de financements tel que le GCF, en particulier sur les projets d'adaptation, sont importantes.

3.3 OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Une stratégie « 100 % climat »

Tous les projets qui seront financés par l'AFD sur les cinq prochaines années présenteront des co-bénéfices climat : en effet, qu'ils visent la gestion durable de la forêt (séquestration du carbone et adaptation), la gestion intégrée de la ressource en eau (adaptation), le développement des transports urbains (services collectifs sobres en carbone) ou la sécurité énergétique (efficacité énergétique et énergies renouvelables), les projets de l'AFD auront un impact important en matière d'adaptation aux conséquences du changement climatique ou d'atténuation des émissions indiennes de gaz à effet de serre. Les lignes de crédit, qui permettent à l'AFD de financer indirectement un nombre conséquent d'investissements visant les économies d'énergie ou le développement des énergies renouvelables, continueront d'avoir un impact en termes d'atténuation particulièrement important.

Les projets de l'AFD participeront ce faisant de manière conséquente à l'objectif de l'AFD de cibler 50 % (et 70 % en Asie) de ses financements sur des projets générant des co-bénéfices en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de même qu'aux engagements internationaux pris par la France sur le climat, et sur la forêt en particulier.

Promouvoir l'expertise et les savoir-faire français

Conformément aux principes d'intervention de l'AFD dans les grands pays émergents, les objectifs de l'AFD en Inde pour la période 2017-2021 ont été choisis en concertation avec les autorités indiennes afin de favoriser l'émergence de partenariats économiques franco-indiens et de valoriser l'expertise française. Les projets qui seront financés sur les cinq prochaines années offriront ainsi des opportunités pour les approches ou solutions technologiques innovantes à forte valeur ajoutée proposées par les entreprises françaises, massivement présentes en Inde sur les secteurs ciblés :

- dans les transports urbains, les entreprises françaises sont de plus en plus présentes, notamment sur les métros ;
- en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, les entreprises françaises sont nombreuses et bien positionnées ;
- dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la valeur ajoutée française est reconnue et attendue sur l'ingénierie, l'exploitation et la maintenance des services et réseaux ;
- dans le secteur de la foresterie et de la biodiversité, seront mises à profit les nombreuses expertises françaises dans le domaine de la recherche et de la gestion durable des forêts ;

- sur la gestion intégrée des ressources en eau, l'expertise française sera valorisée sur les bassins-versants concernés, pour lancer des programmes de recherche avec les universités locales et françaises, pour concevoir des guides et manuels de gestion des barrages, et pour développer des outils de gestion appropriés.

En complément de son positionnement stratégique sur des secteurs porteurs pour les intérêts français, l'AFD renforcera ses interventions via :

- une veille active sur les acteurs français présents en Inde sur les secteurs clés du développement durable : en concertation avec les services de l'Ambassade et de Business France, l'agence organisera des rencontres régulières avec les entreprises françaises positionnées sur ses secteurs d'intervention pour comprendre leur stratégie d'implantation et de développement sur le marché indien et identifier les synergies possibles (à l'exemple du « Club Smart Cities » lancé en juillet 2016) ;

- des efforts de communication auprès des entreprises aux étapes-clés du cycle du projet, dans le respect des règles du secret bancaire et du code des marchés publics indien, dans le but d'établir un climat de transparence maximale sur les projets et marchés à venir.

L'Agence s'attachera également à coordonner son action avec les collectivités françaises présentes en Inde et dont les liens politiques noués avec leurs partenaires constituent un atout dans la promotion des expertises françaises. Cette relation s'élargira aux acteurs territoriaux français à forte valeur ajoutée (autorités organisatrices de transports, agences de l'eau, etc.).

En Inde, il est préférable pour les collectivités de cibler dans leurs coopérations quelques actions concrètes, visibles, de long terme, mettant en valeur l'expertise française et susceptibles de retours sur investissements.

“

La France doit montrer son excellence au service de l'économie indienne.

Le Président Hollande à l'issue de son entretien avec le Premier ministre indien en février 2014.

Ainsi, l'Agence veillera à soutenir les activités de ces acteurs via ses outils existants (FEXTE, FICOL, etc.), en cherchant à favoriser les opérations d'échanges d'expertise ayant vocation à identifier des programmes d'ampleur, *in fine* finançables par des prêts de l'AFD.

De manière à faciliter la connaissance par l'AFD de l'activité des acteurs locaux français, des échanges réguliers seront organisés sur le territoire français (y compris à travers le groupe pays de CUF présidé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine) et en Inde (y compris à travers la réception de délégations de collectivités).

Améliorer les impacts des projets en matière d'inclusion sociale et de genre

Le contexte indien invite fortement les bailleurs de fonds, y compris ceux qui sont largement positionnés sur le financement de gros projets d'infrastructures urbaines, à se préoccuper de l'impact de leur action en termes d'inclusion sociale, de réduction de la pauvreté et d'équité, entre hommes et femmes notamment. L'AFD souhaite renforcer la prise en compte de ces aspects dans l'ins-truction, le design et la mise en œuvre des projets qu'elle finance. Par exemple, en matière de transports urbains, elle sera particu-lièrement attentive aux conséquences du choix des tracés sur les populations (expropriation, accessibilité...) et à la tarification pro-posée. Elle veillera à récupérer les résultats des enquêtes menées en amont auprès des personnes concernées et des femmes en particulier. Sur ces sujets, l'AFD se rapprochera de bailleurs multi-latéraux, comme la Banque Asiatique de Développement, qui ont développé une solide expertise en la matière.

Les acteurs territoriaux français actifs en Inde :

Le Groupe-pays Inde de Cités Unies France (CUF) a été créé en 2010 suite aux premières assises de la coopération décentralisée franco-indienne à Delhi.

Les collectivités les plus dynamiques sont Bordeaux Métro-pole avec la ville d'Hyderabad, la Région Centre-Val de Loire avec l'État du Tamil Nadu, la ville de Chartres avec celle de Mysore, Nice Métropole avec l'État de Goa, et le Département d'Ille et Vilaine, territoire qui préside le Groupe-pays, avec le Territoire de l'Union de Pondichéry.

Ces coopérations s'articulent largement autour du dévelop-pement urbain (gestion des déchets, aménagement du terri-toire, gestion de l'eau, transports) et de la protection / mise en valeur du patrimoine (tourisme, culture, architecture).

Ces préoccupations sont cohérentes avec les politiques indiennes Smart City et AMRUT qui identifient des villes indiennes prioritaires dans l'accès aux renforcements de capacités, de techniques et de méthode de gouvernance.

Toutefois, pour être à la hauteur des enjeux, la coopéra-tion décentralisée française en Inde devra dépasser les obstacles qu'elle rencontre à la fois sur le plan technique (notamment juridique et administratif) mais aussi, et sur-tout, culturel avec des réticences à recevoir de manière affichée une aide étrangère.

3.4 PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES

L'AFD continuera à entretenir les liens établis avec les *think tanks* indiens, qui contribuent fortement à la définition des politiques publiques du pays. Ainsi, l'AFD pourra :

- s'impliquer (financièrement et techniquement) dans la réalisation d'études ou d'ateliers de travail portés par ces institutions dont les productions sont utiles au développement de ses activités finan-cières. L'AFD est membre depuis 2015 du *Indian Innovation Lab for Green Finance*, une plateforme lui permettant de rester au fait des dernières innovations financières sur le marché indien en faveur du développement durable;

- soutenir (financièrement et techniquement) l'organisation d'évè-nements offrant à l'AFD de la visibilité dans ses secteurs d'activité, à l'instar du partenariat de longue date établi avec le *think tank The Energy and Resources Institute (TERI)*, en soutien à ses *Sustainable Development Summits*.

L'AFD tâchera de poursuivre les efforts faits jusqu'ici en matière de production de connaissances :

- l'AFD encouragera le maintien de la participation du TERI à la version en ligne de la série *Regards sur la Terre*, jusqu'ici co-publiée par l'AFD avec ce *think tank* et l'IDDRI;

- afin de mieux préparer ses opérations financières, notamment sur des secteurs nouveaux ou sensibles, l'AFD pourra bénéficier

des états des lieux et des recommandations formulées dans les études mandatées par le Département de la recherche, telles que le programme de recherche en cours sur la gestion des déchets³²;

- si cela est pertinent, les constats et conclusions faits dans le cadre d'études de faisabilité pourront être publiés, tels que cela a été fait à propos de la décentralisation en Inde en 2014³³. En particulier, la connaissance accumulée sur la définition du programme *Smart Cities* et sa mise en œuvre, notamment au travers du projet d'ap-pui technique financé sur FEXTE, pourrait être partagée auprès de parties prenantes externes intéressées par le sujet.

En termes de formations, deux pistes se profilent pour les années à venir en lien avec les interventions de l'agence sur le dévelop-pement urbain durable : une formation financée sur FEXTE dans la continuité des deux sessions organisées à Singapour en 2015 et 2016 se tiendra à Chandigarh en 2017 sur le thème des *Smart Cities*. Par ailleurs, le parcours collectivités locales proposé par le CEFEB en anglais sera ouvert à des participants de la zone Asie à partir de 2017. Ce parcours comporte trois modules susceptibles d'intéresser les interlocuteurs de l'AFD en Inde : (1) les instruments de stratégie financière, (2) les outils de la planification urbaine et (3) la gestion des services publics urbains.

³² « Nouvelles pratiques de valorisation et enjeux de gestion de la filière déchets dans les villes en développement », AFD. Programme en cours 2015-2017.

³³ "Panorama of the Urban and Municipal Sector in India", AFD Focales, 2014.



4.

MOYENS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Au-delà des instruments financiers classiques que sont les prêts souverains et non-souverains, l'AFD intervient en Inde à des conditions qui restent qualifiables à l'Aide Publique au Développement du CAD-OCDE.

Au niveau financier, l'innovation de l'AFD pourra passer par des produits comme les mécanismes de couverture des risques ou par des approches programmatiques.

Le gouvernement indien est très demandeur de financements assortis d'assistance technique et d'apport d'expertise. C'est la raison pour laquelle l'AFD cherchera à s'articuler avec les instruments européens, en mobilisant notamment l'*Asian Investment Facility*.

L'assistance technique comme le renforcement de capacités des maîtrises d'ouvrage indiennes sont des éléments fondamentaux à prendre en considération pour assurer la bonne réussite des projets financés.

Afin de mieux préparer les projets, notamment dans des secteurs nouveaux pour les contreparties, des fonds d'amorçage remboursables sur le prêt permettraient d'accompagner le projet dès son identification. Les impacts en termes de structuration et de mise en œuvre seraient puissants.

LISTE DES SIGLES

AFD : Agence Française de Développement

AIF : Asian Investment Facility

AMRUT : Attal Mission for Rejuvenation and Urban Transformation

APD : Aide Publique au Développement

ARIZ : dispositif de partage de risque de l'AFD

ASI : Alliance Solaire Internationale

BAAsD : Banque Asiatique de Développement

BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine

BRT : Bus Rapid Transit ou bus en site propre

CAD-OCDE : Comité d'Aide au Développement - Organisation de coopération et de développement économiques

CEFEB : Centre d'études financières, économiques et bancaires, service de l'AFD

CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CMP : Comprehensive Mobility Plan (plan de développement urbain intégré)

CO₂ (ou T_{éq} CO₂) : Dioxyde de carbone (ou tonne équivalent de CO₂)

COP 21 : 21^{ème} Conférence des Parties sur le climat

CRF : coût de la ressource financière

CUF : Cités Unies France

DEA : Department of Economic Affairs du Ministère des finances indien

EDF : Electricité de France

EESL : Energy Efficiency Services Limited

EUR : Euros

FASEP : Fonds d'étude et d'aide au secteur privé

FEXTE : Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FICOL : Facilité de financement des collectivités territoriales françaises

GCF : Green Climate Fund

GES : Gaz à effet de serre

GW : Gigawatt

HPPCL : Himachal Pradesh Power Corporation Limited

IDDRI : Institut du développement durable et des relations internationales

IFP : Institut Français de Pondichéry

INDC : Intended Nationally Determined Contribution

IREDA : Indian Renewable Energy Development Agency

JICA : Agence japonaise de coopération internationale

KfW : Agence allemande de coopération internationale (Kreditanstalt für Wiederaufbau)

M EUR ou M USD : million(s) d'euros ou de dollars américains

Md(s) EUR ou USD : milliard(s) d'euros ou de dollars américains

MoU : Memorandum of Understanding ou accord-cadre

NDC : Nationally Determined Contribution

NHB : National Housing Bank

NUTP : National Urban Transport Policy

ODD : Objectifs de développement durable

ONFI : Office National des Forêts, branche Internationale

PIB : Produit Intérieur Brut

PA : Programme d'activités

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PPP : Partenariats Public-Privé

PROPARCO : Promotion et Participation pour la Coopération économique

RIOB : Réseau international des Organismes de bassin

SCP : Smart City Proposal

SIDBI : Small Industries Development Bank of India

SPV : Special Purpose Vehicle ou société-projet

SYTRAL : Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

TERI : The Energy and Resources Institute

UE : Union Européenne

UMTA : Unified Metropolitan transport Authority

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

USD : Dollars américains

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation -, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3500 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

<http://www.afd.fr>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr

